

**AOP
CONCERTATION PAC 2021-2027
Contribution écrite**

Format à respecter obligatoirement.

Le nombre de caractères par réponse n'est pas limité.

Une fois finalisé, formulaire à renvoyer à serviceagri@maregionsud.fr.

1. Nom de la structure

Association des Organisations de Producteurs Nationale Cerises de Table

2. Nom du représentant légal

Jean Christophe NEYRON, Président

3. Nom du référent PAC 2021-2027 pour votre structure

Elu :

René REYNARD

Administratif :

Alexandra LACOSTE

4. Présentation succincte de la structure

L'AOP Cerises rassemble 15 structures économiques : 9 Organisations de Producteurs Fruits, 5 Expéditeurs et une Association Interprofessionnelle. L'AOP joue un réel rôle économique important au sein de la filière (mission économique : connaissance et structuration de l'offre, adaptation à la demande, communication,...)

L'AOP Cerises de France fédère plus de 800 producteurs français de cerises, sur 3 Régions administratives : Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône Alpes et Occitanie. Pilotage pour le compte de ses membres des stratégies d'adaptation de l'offre à la demande pour la campagne et le long terme, ainsi que la mise en place et le pilotage de mesures de prévention et gestion de crise

5. Quelle est votre vision de l'avenir de votre filière / secteur et vos priorités pour son développement dans le cadre de la prochaine PAC 2021-2027

Face au développement exponentiel du ravageur, *drosophila suzukii*, un projet de filière, porté par l'AOP Cerises de France en partenariat avec des acteurs représentant tous les maillons de la filière,

de la Recherche à la Distribution, en passant par l'agrofouriture, le développement et les acteurs du territoire, a pour objectif d'offrir aux producteurs des moyens innovants de contenir la menace dans un cadre d'excellence environnementale.

Il est pour cela important d'accompagner les investissements des producteurs dans des outils innovants leur permettant de répondre aux enjeux techniques et aux attentes des citoyens, pour leur permettre de produire des cerises dans un cadre d'excellence environnementale.

6. Quels sont les écueils à éviter pour votre filière / secteur dans les négociations, la mise en place et la mise en œuvre de cette PAC 2021-2027

Ne pas avoir les moyens de faire face à la pression de ce nouveau ravageur, ne plus investir dans la rénovation du verger et dans les moyens de lutte contre ce ravageur, perdre par conséquent du volume, des parts de marché sur le marché français. Voir abandonner la culture de la cerise de table dans notre Région, sans piste de réorientation rationnelle.

7. Position par thématique

8 thématiques sont imposées :

- *Coopération,*
- *Forêt,*
- *Hydraulique,*
- *Industries Agro-alimentaires,*
- *Leader,*
- *Investissements et transition des exploitations (exploitations et entreprises),*
- *Renouvellement des générations,*
- *Environnement (thématique transversale).*

NB : Les thématiques sont dans chaque section présentées succinctement. Pour avoir des exemples de projets faits sur ces thématiques sur la programmation actuelle, se référer aux Guides des projets soutenus par des financements européens, disponibles sur ce lien : <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/projets-finances/guides-des-projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cotes-dazur/>

Pour chaque thématique qui la concerne, la structure devra répondre aux 7 questions suivantes :

- *Objectifs (afin d'affiner les grandes directions à favoriser via les mesures)*
- *Enjeux et actions prioritaires (afin d'affiner les projets et les financements prioritaires)*
- *Enjeux et actions secondaires*
- *Sources possibles d'innovation*
- *Sources possibles d'économie*
- *Sources possibles de simplification*
- *Autres remarques*

7.1. Coopération

Cette thématique couvre toutes les actions en lien avec l'émergence et la diffusion d'innovations et de projets multi-acteurs structurants. A titre d'exemple, sur la programmation actuelle, la mesure coopération a permis notamment d'accompagner les groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), des travaux de fond sur la gestion du foncier sur les territoires, les circuits courts, la recherche et l'innovation etc.

7.1.1. Objectifs

Face au développement exponentiel du ravageur, *drosophila suzukii*, un projet de filière, porté par l'AOP Cerises de France en partenariat avec des acteurs représentant tous les maillons de la filière, de la Recherche à la Distribution, en passant par l'agrofourniture, le développement et les acteurs du territoire, a pour objectif d'offrir aux producteurs des moyens innovants de contenir la menace dans un cadre d'excellence environnementale.

7.1.2. Enjeux et actions prioritaires

-

Accompagner les investissements des producteurs sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour mettre en œuvre ce plan de restructuration en partenariat avec le Région Sud avec le Programme Régional d'Intervention FEADER 2021-2027 : Filets, Taille Mécanique, Rénovation du Verger

Accompagner des producteurs dans le déploiement des filets et dans la certification HVE La démarche haute valeur Expérimentale doit continuer d'être accompagnée, avec un programme de d'accompagnement des producteurs, des metteurs en marché, et de communication auprès de la Distribution et des consommateurs.

Communiquer auprès de l'aval de la filière et les consommateurs.

7.1.3. Enjeux et actions secondaires

Grâce à ce travail, redonner confiance et valoriser la filière, son rôle au niveau des territoires, ses efforts et développer ses débouchés commerciaux.

Il s'agit d'une démarche collective à forte orientation environnementale pour répondre aux attentes citoyennes : accompagnement pour une accession à la qualification Haute valeur Environnementale

7.1.4. Sources possibles d'innovation

Innovation par la mise en place d'outils encore aux stades expérimental (nouveaux type de filets, mise en place de la taille mécanique..) dans un cadre d'excellence environnementale.

Accompagner l'innovation des exploitations en communiquant sur leur démarche HVE

7.1.5. Sources possibles d'économie

7.1.6. Sources possibles de simplification

7.1.7. Autres remarques

Ce projet est à double vocation : économique mais également environnemental. Il est innovant car il doit permettre la mise en œuvre sur le terrain de nouvelles méthodes de recherche appliquée.

Phase 1 (Dossier AMI) 2018-2019 a permis d'établir un état des lieux sur les méthodes de lutte et sur les moyens à mettre en œuvre pour réagir tout en répondant aux attentes des consommateurs et des distributeurs. Cette phase 1 a été clôturée le 15 janvier 2020 par l'organisation de la journée cerise et raisin de table sur Mazan,

Phase 2 : Contribution programme régional d'intervention FEADER 2020-2027:

- Accompagner les investissements des producteurs sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour mettre en œuvre ce plan de restructuration en partenariat avec le Région Sud avec le Programme Régional d'Intervention FEADER 2021-2027 : Filets, Taille Mécanique, Rénovation du Verger.

- Accompagner des producteurs dans le déploiement des filets et dans la certification HVE
- communiquer auprès de l'aval de la filière et les consommateurs.

7.2. Forêt

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec la forêt, à la fois les actions de Défense des Forêts Contre les Incendies et les actions de soutien à la filière bois.

7.2.1. Objectifs

--

7.2.2. Enjeux et actions prioritaires

--

7.2.3. Enjeux et actions secondaires

--

7.2.4. Sources possibles d'innovation

--

7.2.5. Sources possibles d'économie

--

7.2.6. Sources possibles de simplification

--

7.2.7. Autres remarques

--

7.3. Hydraulique

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec l'hydraulique, avec notamment les questions de rénovation et d'extension des équipements hydrauliques. Cette thématique sera traitée en lien étroit avec l'étude ProHydra.

7.3.1. Objectifs

--

7.3.2. Enjeux et actions prioritaires

--

7.3.3. Enjeux et actions secondaires

--

7.3.4. Sources possibles d'innovation

--

7.3.5. Sources possibles d'économie

--

7.3.6. Sources possibles de simplification

--

7.3.7. Autres remarques

--

7.4. Industries Agro-alimentaires

Cette thématique couvre tous les sujets liés à l'industrie agro-alimentaire régionale, avec les notions de structuration de filière, de Responsabilité Sociale des Entreprises etc.

7.4.1. Objectifs

--

7.4.2. Enjeux et actions prioritaires

--

7.4.3. Enjeux et actions secondaires

--

7.4.4.Sources possibles d'innovation

7.4.5.Sources possibles d'économie

7.4.6.Sources possibles de simplification

7.4.7.Autres remarques

7.5. Leader

Cette thématique couvre l'ensemble des thématiques Leader et plus largement développement rural.

7.5.1. Objectifs

7.5.2.Enjeux et actions prioritaires

7.5.3.Enjeux et actions secondaires

7.5.4.Sources possibles d'innovation

7.5.5.Sources possibles d'économie

7.5.6.Sources possibles de simplification

7.5.7. Autres remarques

7.6. Investissements (exploitations et entreprises)

Cette thématique couvre tous les investissements liés à l'agriculture.

7.6.1. Objectifs

Accompagner les investissements des producteurs de cerise de table sur la Région Sud pour mettre en œuvre le plan de restructuration en partenariat avec le Région Sud avec le Programme Régional d'Intervention FEADER 2021-2027 :

Filets insect proof avec ou sans bâche, Taille Mécanique, Rénovation du Verger.

7.6.2. Enjeux et actions prioritaires

Les projets de couverture insect-proof se développent mais les surfaces recensées sont encore insuffisantes pour assurer une sécurisation de l'approvisionnement du marché. Il faut donc accompagner financièrement les exploitations pour la rénovation du verger, l'installation des filets insectproof (avec ou sans bâches selon les conditions des parcelles) et la mécanisation de la taille.

7.6.3. Enjeux et actions secondaires

RENOVATION VERGER : maintenir un potentiel de production

FILETS INSECTPROOF et BACHES ANTI PLUIE : produire dans un cadre d'excellence
environnementale

TAILLE MECANIQUE:

Réduire les coûts de production : économie de main d'œuvre (récolte, taille, ...)

Restructurer le verger

rationaliser les déplacements et opérations culturales

adaptation à la couverture anti-insectes et anti-pluies

7.6.4. Sources possibles d'innovation

Ce projet est innovant car il doit permettre la mise en œuvre sur le terrain de nouvelles méthodes de recherche appliquée.

7.6.5. Sources possibles d'économie

7.6.6. Sources possibles de simplification

7.6.7. Autres remarques

Les projets de couvertures insect proof se développent mais les surfaces recensées sont encore insuffisantes pour assurer une sécurisation de l'approvisionnement du marché.

Pour cela, en plus de l'accompagnement nécessaire des investissements des producteurs :

Il paraît essentiel de poursuivre l'accompagnement des producteurs en les :

- Informant sur les pistes techniques (filets, taille mécanique...)
- Accompagnant par des conseils technico-économiques
- Accompagnant financièrement : aides dans le cadre du FEADER

L'AOP ambitionne de travailler sur ce volet avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

La CA84 souhaite rédiger une fiche technique sur la protection du cerisier sous filet qui présenterait les différents types d'installation, sur vergers en place ou nouvelles plantations...

Il faut également accompagner les producteurs qui souhaitent investir dans du matériel de TAILLE MECANIQUE:

Il faut accompagner la restructuration du verger (aide à la Rénovation du Verger)

Quelques données chiffrées :

☐ Coût d'un lamier: 18 à 20 000 € HT selon options

☐ Filets « mono-rangs »: selon option: 30 à 35 000 € HT*

☐ Filets « mono-parcelle »: 25 à 30 000 € HT* sans bâche,
40 à 50 000 € HT* avec bâche.

* selon configuration de la parcelle et exposition au vent, hors main d'œuvre pose.

7.7. Renouvellement des générations

Cette thématique touche tous les sujets en lien avec le renouvellement des générations : Dotation Jeunes Agriculteurs, instruments financiers et toute autre mesure où une priorisation peut être envisagée pour les porteurs de projet à l'installation en agriculture.

7.7.1. Objectifs

7.7.2. Enjeux et actions prioritaires

7.7.3. Enjeux et actions secondaires

7.7.4. Sources possibles d'innovation

7.7.5. Sources possibles d'économie

7.7.6. Sources possibles de simplification

7.7.7. Autres remarques

8. Position au regard des Règles d'Or

Pour cadrer la concertation, la Région a proposé des Règles d'Or, présentées au Premier Comité des Partenaires.

Indiquer en quoi les réponses de votre structure s'inscrivent dans le cadre proposé et contribuent à l'atteinte des objectifs des Règles d'Or.

4 objectifs techniques :

- 1. Diminuer de moitié le nombre de mesures** décrites dans le Programme Régional d'Intervention : 15 types d'intervention maximum

- 2. Articuler systématiquement les subventions avec des instruments financiers** pour les mesures d'aide aux entreprises ou exploitations

- 3. Supprimer toutes les modulations et bonifications** et imposer un taux d'aide unique par type projet

4. Cadrer 75% des dépenses éligibles par des forfaits de dépenses ou d'autres coûts simplifiés.

3 Règles d'Or :

1. Cibler les subventions FEADER sur les projets de transition environnementale, tout en soutenant plus largement les projets agricoles, forestiers et hydrauliques via des instruments financiers¹

2. Questionner les pratiques pour innover²

Ce projet est à double vocation : économique mais également environnemental. Il est innovant car il doit permettre la mise en œuvre sur le terrain de nouvelles méthodes de recherche appliquée.

¹ Vu le cadre budgétaire, il y a une obligation de prioriser les subventions et renforcer l'utilisation des instruments financiers. L'effet de levier des outils financiers (6 euros financés pour 1 euro de dépense publique) et la possibilité de réinvestir plusieurs fois les fonds (effet revolving) doivent permettre de compenser en partie la baisse de FEADER :

- **Recentrer les interventions face à la contrainte budgétaire européenne, nationale et régionale :**
 - n'ouvrir que les mesures essentielles ou financées par des ressources nouvelles
 - jouer sur les taux : baisse du taux d'aide / du taux de cofinancement FEADER
 - diminuer les plafonds de financement
 - prioriser les dossiers et durcir les critères d'éligibilités dans le cadre d'axes politiques plus affirmés en faveur de la transition environnementale
 - limiter les frais de fonctionnement
 - éviter les effets d'aubaine
- **Augmenter l'effet de levier grâce aux instruments financiers :**
 - Un prêt d'honneur pour l'ensemble des installations
 - Un fond de garantie pour l'ensemble des investissements
 - Une avance de trésorerie par prêt sur les projets européens
 - Réflexion à mener sur l'opportunité d'un fonds de portage pour le foncier et d'un fonds de participation.

² Vu la volonté d'innovation, il s'agira d'avoir un PRI plus générique pour être plus souple, oser reformater des mesures anciennes, avec en particulier :

- **Donner de la visibilité aux acteurs, notamment aux GAL, en ayant une visibilité pluriannuelle sur les calendriers,**
- **Encore mieux lier les politiques entre elles et articuler clairement les dispositifs cofinancés par le FEADER et les dispositifs non cofinancés, en concentrant l'utilisation du FEADER sur les projets les plus adaptés**
- **Le PRI sera très peu détaillé et centré sur des objectifs de résultats, le détail des mesures sera décliné dans les appels à projets dont les orientations qui pourront être ajustées chaque année.**

3. Simplifier le montage de dossier et l'instruction³


9. Propositions pour améliorer le fonctionnement global du FEADER et sa gouvernance

Ne pas intégrer dans cette réponse les éléments déjà précisés dans la partie 7.

La structure accepte de respecter le format imposé des contributions et elle accepte que sa contribution soit publique et publiée sur le site <https://europe.maregionsud.fr/leurope-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/>.

Date et signature du représentant légal

Le 12/06/20



³ Vu le cadrage RH rapporté au nouveau périmètre des mesures à instruire et à la volonté de rendre plus lisible les attendus pour les porteurs de projets, il y a une obligation de simplifier l'instruction des mesures. Pour cela il s'agira de :

- **Limiter les modulations et bonification « ne plus faire de la dentelle »**
- **Eviter les taux de financement différents par mesure, en particulier pour les mesures 16**
- **Limiter le nombre de co-financeurs et imposer des assiettes identiques entre financeurs ou des assiettes totalement disjointes**
- **Ecarter les trop « petits » dossiers (critères d'éligibilité, seuil plancher d'éligibilité)**
- **Développer les coûts simplifiés et en particulier les forfaits de dépenses**
- **Renforcer la dématérialisation, avec droit à l'erreur (possibilité juridique à expertiser)**
- **S'assurer de l'accompagnement nécessaire pour que les dossiers les plus complexes, type mesure 16 (coopération), arrivent proprement finalisés**
- **Tracer mais ne pas instruire en détail les dossiers non retenus en CRP (possibilité juridique à expertiser)**
- **Pour les dossiers récurrents et similaires, ne pas voter chaque dossier mais des forfaits de dépenses (format DJA)**
- **Multiplier les références technico-économiques pour faciliter l'instruction.**

